



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 décembre 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Point 64 de l'ordre du jour
Question de Chypre

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 18 décembre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 18 décembre 2000 qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ümit **Pamir**

**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 25 octobre 2000 (A/55/527-S/2000/1041) que vous a adressée le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies et qui contient des allégations concernant des violations de l'espace aérien de la République et de la région d'information de vol de Nicosie.

On se souviendra que des allégations analogues concernant de prétendues violations de l'espace aérien et de la région d'information de vol ont été rejetées dans les précédentes communications que nous vous avons adressées, dont la dernière est ma lettre du 18 octobre 2000 (A/55/503-S/2000/1004, annexe). Je tiens à réaffirmer que les vols qui ont lieu dans l'espace aérien souverain de la République turque de Chypre-Nord s'effectuent au su et avec le plein accord des autorités compétentes de l'État, qui ne relèvent nullement de l'administration chypriote grecque dans le sud de Chypre et sur lesquelles celle-ci n'a pas son mot à dire.

Comme je l'ai souligné dans mes lettres précédentes, ces allégations s'appuient sur l'idée erronée que la souveraineté de l'administration chypriote grecque s'étend sur l'ensemble de l'île, y compris sur le territoire de la République turque de Chypre-Nord. Cette position de la partie chypriote grecque est manifestement contraire aux réalités dans l'île, où il existe deux états, en vertu de la situation créée par la destruction de la République de Chypre créée en 1960 et de l'usurpation de son nom par l'administration chypriote grecque.

La partie chypriote grecque cherche à détourner l'attention de la politique de militarisation à outrance qu'elle poursuit en collaboration avec la Grèce au nom de la « doctrine militaire commune ». La République turque de Chypre-Nord a à plusieurs reprises appelé l'attention de toutes les parties concernées sur cette évolution grosse de périls.

Le quotidien chypriote grec *Politis*, dans son édition du 24 octobre 2000, signale que la Grèce offrira deux canonnières et 12 systèmes mobiles d'artillerie à la garde nationale chypriote grecque. Le même quotidien, dans son édition du 7 novembre 2000, signale en outre que l'administration chypriote grecque se propose de renforcer le potentiel de la garde nationale chypriote grecque et a déjà ouvert à cet effet les crédits nécessaires à l'achat de systèmes de missiles BUK-MI et de quatre hélicoptères Bell et autres hélicoptères équipés de systèmes d'armes. Le *Sunday Mail*, dans son édition du 22 octobre 2000, signale que le dirigeant chypriote grec Glafcos Clerides « a remercié la Grèce de son aide, notant qu'Athènes avait, au cours des quatre dernières années, donné pour 400 millions de livres de matériel militaire à Chypre ». En appliquant cette doctrine militaire commune, en particulier avec la construction de la base aérienne de Paphos (Chypre-Sud) qui a été confiée à la Grèce, l'administration chypriote grecque s'est, en fait, effectivement intégrée dans l'espace militaire de la Grèce.

Au nom du Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord, je proteste fermement contre la politique d'escalade poursuivie par l'administration chypriote grecque et sa campagne de désinformation contre Chypre-Nord et la Turquie. Je formule l'espoir que la communauté internationale engagera l'administration chypriote grecque à abandonner ses préparatifs militaires, qui ne peuvent

qu'aggraver la crise de confiance entre les deux parties, et à orienter ses efforts vers la réconciliation, dans l'île, par un nouveau partenariat des deux États à Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République turque
de Chypre-Nord
(*signé*) Aytuğ **Plümer**
